

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le lundi 5 avril 2021 à 19h, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ EN COUR AVANT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE

LOT # 3 477 128
30, CHEMIN DES GRÈVES
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

- ARTICLE 11.5.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : LES GARAGES ANNEXÉS OU ISOLÉS DOIVENT ÊTRE LOCALISÉS DANS LES COURS LATÉRALES ET LES COURS ARRIÈRE. EN AUCUNE CAS, UN BÂTIMENT SECONDAIRE NE POURRA EMPIÉTER EN DEÇÀ DE LA LIGNE DE REcul AVANT. POUR CE DOSSIER, LE GARAGE DÉTACHÉ SERA CONSTRUIT EN COUR AVANT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 2 avril 2021 à dg@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 25e jour de février deux mille vingt et un



Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre dix heures et onze heures, le vingt-cinquième jour de février 2021. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-cinquième jour de février deux mille vingt et un.



Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier